



OEQ

Le bulletin
de l'Ordre des
ergothérapeutes du Québec

expres

Volume XIII, n° 3 – Novembre 2002

En direct du gouvernement

Application de la Loi 90

LORS des échanges entourant l'adoption du projet de loi 90, l'Office des professions du Québec avait été sensibilisé par les ordres professionnels concernés et les représentants des associations d'établissements du réseau de la santé à l'importance d'assurer une transition harmonieuse entre les dispositions législatives actuelles et les nouvelles. Dans ce sens, l'Office a récemment mis en place une équipe de soutien à l'implantation du projet de loi dont les membres proviennent de l'Office, des ordres et des associations d'établissements, équipe dont le mécanisme de fonctionnement vise à favoriser la concertation entre les divers partenaires.

Il est en effet apparu essentiel aux yeux de tous qu'il fallait d'abord, avant que la Loi 90 ne soit mise en application, s'assurer d'une compréhension commune des activités réservées aux différents professionnels ainsi que de la cohérence des interprétations à donner à celles-ci. Il fallait également prévoir et mettre en place les mécanismes facilitant l'admission dans les ordres professionnels pour les personnes qui, sans être membres de leur ordre professionnel, exercent actuellement des activités qui seront réservées lors de l'application de la Loi 90. Au moment d'écrire ces lignes, l'équipe de soutien a entrepris son travail en ce sens, soit le partage d'information sur l'interprétation donnée par chacun des ordres aux activités réservées, sur les préoccupations de chacun à l'égard de ces interprétations et sur les impacts anticipés pour l'admission dans les ordres. Tous les partenaires sont cependant d'avis que l'entrée en vigueur de la loi devrait se faire à la mi-novembre.

Depuis plusieurs semaines, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec reçoit des appels d'ergothérapeutes se questionnant sur les activités réservées aux différents professionnels de la santé parce que, dans leur milieu de travail, des discussions sont déjà entreprises sur la réorganisation du travail. Compte tenu de l'imprécision qui demeure actuellement sur la portée des diverses activités réservées, il apparaît prématuré que les professionnels s'engagent dans des discussions formelles et prennent des décisions sur l'organisation du travail interprofessionnel. Dans ce sens, le mot d'ordre de l'équipe de soutien s'avère donc, autant pour les professionnels que pour les employeurs, d'attendre que le travail entrepris entre les ordres, les associations d'établissements et l'Office soit terminé et qu'une information harmonisée, claire et précise soit diffusée à tous. L'OEQ vous informera régulièrement du développement des travaux visant l'interprétation et la portée des activités réservées par divers moyens : forum lors de l'assemblée générale annuelle le 26 novembre, site Web de l'Ordre (www.oeq.org), tournée d'information de la présidente et *Flash-express*.

Par contre, il est certain que les non-membres de l'OEQ qui exercent des activités professionnelles qui seront bientôt réservées devront régulariser leur situation en s'inscrivant au tableau des membres. Il s'avère donc très important que vous leur transmettiez dès maintenant cette information. Pour ces personnes, des mécanismes particuliers sont prévus à l'OEQ pour faciliter le traitement des demandes de permis et d'inscription au tableau des membres.

Révision de la loi à l'OPHQ

LA Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées sera révisée en profondeur.

Cette loi qui instituait l'Office des personnes handicapées du Québec en 1978 n'avait jusqu'à présent connue aucune modification majeure bien qu'un livre blanc ait été déposé auprès des instances concernées.

Le ministre responsable de l'OPHQ, M. Roger Bertrand, confiait, en mai dernier, au président-directeur général de l'Office, M. Norbert Rodrigue, le mandat de rédiger un projet de loi modifiant la loi présentement en vigueur.

Plusieurs partenaires de l'OPHQ, dont l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, ont été sollicités afin d'émettre leurs commentaires sur divers aspects du projet de loi.

Dans une lettre adressée au ministre Bertrand, la présidente de l'OEQ, M^{me} Françoise Rollin, a d'abord manifesté son accord quant à une modification de la loi, jugeant essentiel un réajustement législatif en fonction de l'évolution de la situation des personnes handicapées.

En ce qui concerne les commentaires émis par l'OEQ, ils portent principalement sur la définition du terme « personne handicapée » et sur l'application des caractéristiques de la définition proposée pour la clientèle lorsqu'il s'agit d'une personne âgée présentant des incapacités liées au vieillissement.

Pour en savoir davantage sur ce projet de loi, vous êtes invités à visiter le site Web de l'Office à l'adresse www.ophq.qc.ca.

SOMMAIRE

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Rappel Assemblée générale annuelle 1

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Application de la Loi 90 1
Révision de la loi à l'OPHQ 1
Prescriptions d'appareils suppléant :
les géiatres autorisés 1
Santé mentale : une étape de plus 2
Évaluation des capacités à conduire
un véhicule 2

ÉCHOS DE L'ORDRE

Tous nos meilleurs voeux 1
Bienvenue à la relève 3
Nouvelle employée à la permanence 3
Prix Nicole-Ébacher 2002 3
Soyez de ceux que l'on remarque! 3
Une ergothérapeute à la Société
québécoise de la douleur 4
Fin du contrat avec
La Professionnelle 4

ÉCHOS DES MEMBRES

Bourse d'études de la FCFDU
à Geneviève Moreau 4
Un ergothérapeute collabore –
Livre de Gary Kielhofner 4
Prix d'honneur de l'ACE
à Huguette Picard 4

VARIA 4

L'ORDRE TRAVAILLE POUR VOUS

Commentaires de l'OEQ
sur le 2^e rapport Bernier 5

LE CARNET D'ADRESSES WEB 5

BUREAU DU SYNDIC

Les honoraires professionnels :
certains écueils à éviter 6

RESSOURCES EXPRESS 7

FORMATION CONTINUE 8

Prescriptions d'appareils suppléant : les géiatres autorisés

LE 28 AOÛT dernier, un décret du gouvernement du Québec modifiait le *Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie* afin d'ajouter les médecins spécialistes en géiatrie à la liste des prescripteurs d'appareils suppléant à une déficience physique.

Depuis le 26 septembre 2002, les médecins spécialistes en géiatrie sont auto-

risés à prescrire des aides techniques dans le cadre du Programme d'appareils suppléant à une déficience physique. L'ordonnance médicale émise pourra viser les orthèses, les prothèses, les aides à la marche, les aides à la verticalisation, les fauteuils roulants, les bases de positionnement, les poussettes, les orthomobiles et les aides à la posture assurés par le programme.

Mot de la directrice générale

RAPPEL

Assemblée générale annuelle



Veillez noter que l'assemblée générale de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec aura lieu à Montréal.

Date : Mardi le 26 novembre 2002
Endroit : Centre de réadaptation Lucie-Bruneau – Salle 221-223
2275, rue Laurier Est, Montréal

À compter de 18h, un goûter sera servi. Ensuite, à 18h30, nous procéderons à la tenue de l'assemblée qui sera suivie, à 19h30 d'un forum sur la loi 90, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé*, animé par la présidente de l'Ordre, M^{me} Françoise Rollin. Cette nouvelle loi concerne les champs de pratique professionnelle et les activités réservées aux professionnels concernés, dont les ergothérapeutes.

Nous comptons sur votre présence. ■

Christiane-L. Charbonneau
Directrice générale et secrétaire

Tous nos meilleurs voeux

LES ADMINISTRATEURS et les membres de la permanence de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec vous souhaitent une année remplie de succès personnels et professionnels. Nos meilleurs voeux à tous en cette période de réjouissance.

Veillez noter que nos bureaux seront fermés à compter de 17h le vendredi 20 décembre jusqu'à leur réouverture le lundi 6 janvier 2003, dès 8h30. ■



Santé mentale : une étape de plus

DEPUIS déjà plusieurs années, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, participe à divers travaux visant la transformation des services en santé mentale.

Depuis le Forum national sur la santé mentale tenu en septembre 2000 et auquel participait la présidente de l'OEQ, M^{me} Françoise Rollin, plusieurs documents ont été produits.

L'OEQ vous informe qu'un nouveau document vient de paraître. Il s'intitule *Lignes directrices pour l'implantation de réseaux locaux de services intégrés en santé mentale*.

La réalisation de ce document, publié par le Ministère, fait partie des mesures retenues par ce dernier, en collaboration avec le Groupe d'appui à la transformation des services de santé mentale, pour actualiser les cibles jugées prioritaires lors du Forum.

Ce document est le fruit d'un travail de réflexion des membres du Groupe d'appui. À partir d'expériences sur le terrain, ils ont dégagé les objectifs, les principales composantes, les actions à mener de même que les conditions de succès pour l'implanta-

tion d'un réseau local de services en santé mentale.

La réflexion du Groupe d'appui, traduite dans ce document, repose sur une vision respectueuse du rôle des différents partenaires, l'ouverture à travailler ensemble et la créativité pour développer de nouvelles manières de collaborer tout en répondant aux appréhensions des gens impliqués. Divisé en deux parties, le document définit d'abord les concepts, résume les attentes et précise les principales composantes d'un réseau local de services intégrés en santé mentale. Est ensuite présentée une démarche concrète pour faciliter l'implantation d'un réseau.

Le document *Lignes directrices pour l'implantation de réseaux locaux de services intégrés en santé mentale* peut être consulté dans le site Web du Ministère à l'adresse www.msss.gouv.qc.ca. Les personnes intéressées peuvent aussi se le procurer auprès de la Direction des communications du MSSH en faisant la demande par télécopieur au (418) 644-4574, par courriel à communications@msss.gouv.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante : 1075, chemin Sainte-Foy, 16^e étage, Québec (Québec) G1S 2M1. ■

Évaluation des capacités à conduire un véhicule

Certificat de 2^e cycle en dépistage

Le ministère d'État à l'Éducation et à l'Emploi contribue financièrement au développement d'un certificat de 2^e cycle en dépistage, évaluation et entraînement des capacités à conduire un véhicule routier. Ce projet a été présenté par l'École de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill.

Tel que diffusé dans la parution de juin 2002 d'*Ergothérapie express*, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec considère que ce programme constitue, par les méthodes pédagogiques suggérées et la pertinence de ses objectifs, une formule adaptée aux besoins de nombreuses personnes vivant des situations de handicap.

L'OEQ constate également que ce programme répond aux exigences d'accroissement des connaissances dans un domaine spécialisé où la technologie se raffine d'année en année. ■

Le programme a également le très grand avantage de rendre cette formation accessible dans toutes les régions du Québec puisque les cours théoriques seront diffusés dans Internet.

Par ailleurs, plusieurs projets de recherche effectués en lien avec le Centre de réadaptation Constance-Lethbridge et l'Hôpital juif de réadaptation de Laval sont en cours; notamment pour le développement d'un protocole d'évaluation pour la recommandation de dispositifs d'aide à la conduite et pour l'évaluation de l'impact d'un réentraînement à la conduite automobile sur un simulateur auprès de clients présentant des déficits neurologiques. Ces deux projets sont respectivement subventionnés par le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation et par le Fonds de la recherche en santé du Québec. ■



Syndicat des ergothérapeutes du Québec

Un coup de main au quotidien

(514) 521-4469
1 800 263-4469
www.cpsq.qc.ca

EasyTrack

Pour une démonstration
ou pour de plus amples
renseignements :
1 800 868-0441

2000, rue Tangway
Montréal (Québec) Canada J2K 5Y5
Tél. : (514) 868-0441
Télec. : (514) 868-2269
Internet : www.bhm-medical.com
E-mail : info@bhm-medical.com

BHM
MEDICAL INC.

▪ Échos de l'Ordre ▪

Prix Nicole-Ébacher 2002

LE PRIX Nicole-Ébacher est remis annuellement à l'ergothérapeute bénévole qui s'est le plus impliqué dans les activités de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Cette année, il a été attribué à Kateri Leclair.

M^{me} Leclair a obtenu ce prix pour sa grande implication au sein de diverses instances de l'OEQ, tout au cours de sa carrière. Elle a œuvré dans plusieurs comités dont notamment, le comité organisateur de la 1^{re} semaine de l'ergothérapie, le comité d'agrément, le sous-comité des Prix et mentions ainsi que le comité de révision. De plus, depuis 1998 jusqu'à tout récemment, Kateri Leclair a été administratrice au Bureau de l'OEQ.

Par la remise de ce prix, l'OEQ tient non seulement à reconnaître l'implication de M^{me} Leclair au sein de son ordre professionnel mais également dans son milieu de travail. Kateri Leclair fait preuve d'un grand sens de collaboration, un souci d'équité et



beaucoup d'engagement pour le développement de services de qualité en réadaptation.

La récipiendaire recevra une bourse et un forfait détente pour deux personnes à l'Auberge La Montagne Coupée de Saint-Jean-de-Matha. ■

Soyez de ceux que l'on remarque!

SAVIEZ-VOUS que plus de 550 personnes consultent chaque mois le *Répertoire des ergothérapeutes du secteur privé* de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec?

À cela s'ajoutent, chaque mois, près de 250 références de l'OEQ qui n'utilisent que cet outil pour répondre à ce type de demande du public, y compris les demandes téléphoniques.

Vous ne vous êtes pas encore inscrits? Saisissez l'occasion de vous joindre à l'expérience du seul répertoire de la pratique privée au Québec et augmentez votre visibilité.

Le répertoire permet aux visiteurs du www.oeq.org de faire une recherche rapide à l'aide de mots clés correspondant aux services. La recherche peut aussi s'effectuer selon la région administrative, le nom de l'ergothérapeute ou le groupe d'âge de la clientèle.

Pour vous inscrire, contactez Louise Guimond, à l'OEQ au (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778, poste 238. ■

Nouvelle employée à la permanence



L'ORDRE des ergothérapeutes du Québec vous informe qu'une nouvelle personne vient de se joindre à l'équipe de la permanence.

Lise Vallerand occupe les fonctions de responsable des services administratifs depuis le 29 juillet.

M^{me} Vallerand a complété un certificat en administration. Elle possède une expérience de plus de 30 ans, principalement dans le domaine des assurances, où elle a accompli différentes tâches, notamment en trésorerie et en informatique.

L'équipe de l'OEQ lui souhaite la bienvenue et bon succès dans ses nouvelles fonctions. ■

Bienvenue à la relève

| | | |
|---|---|---|
| Arsenault, Christine02-096 | Eiermanns, Catherine02-126 | Paquet, Marianne02-082 |
| Aubin, Caroline02-059 | English, Sylvie02-093 | Pelletier, Nellie02-073 |
| Bacinski-Jenkins, Beverley98-164 | Felx, Amélie01-179 | Perreault, Kathy02-003 |
| Baribeau-Marchand, Pétronille02-115 | Fogel, Christine02-122 | Piroux, Emmanuelle02-092 |
| Beaulne, Catherine02-066 | Fréchette, Isabelle02-102 | Poirier, Andréanne01-177 |
| Beausoleil, Patricia-Ann02-065 | Gagnon-Lacombe, Andréanne02-084 | Purtell, Vanessa02-045 |
| Bédard, Marie-Anyse02-104 | Gaudry, Amélie02-050 | Riesbeck, Heidi02-123 |
| Bellefleur, Michèle02-117 | Gauvin, Johanne02-120 | Rouillard, Évelyne02-085 |
| Bourbonnais, Marie-Pierre02-063 | Hamel, Véronique02-060 | Rousseau, Isabelle00-185 |
| Cadore, Pascale02-097 | Lachance, Myriam02-089 | Routhier, Joëlle02-112 |
| Corriveau, Suzie02-103 | Lafrenière, Annie01-176 | Simard, Mireille02-121 |
| Coulombe, Julie02-081 | Lalancette, Catherine02-062 | St-Germain, Geneviève02-074 |
| Cusson, Mélanie02-133 | Laplante, François02-114 | Tebehrani, Aline02-094 |
| D'Amours, Mariève02-049 | Larouche, Isabelle02-111 | Théberge, Caroline02-088 |
| Delisle, Caroline02-095 | Leblond, Virginie02-087 | Thériault, Marie-Hélène02-079 |
| Demers-De Castro, Karine02-090 | Leduc, Maryse02-078 | Trépanier, Magalie02-109 |
| Deschênes, Roseline02-080 | Lyrette, Anne02-053 | Trilling, Clémence02-118 |
| Doucet, Léonie02-086 | Lyrondias, Vassiliki02-075 | Trudeau, Mélanie02-101 |
| Drapeau, Mireille02-055 | Marquis, Eve02-119 | Vézina, Mélanie02-105 |
| Dubois, Marie-Claude02-052 | Ménard, Hélène02-069 | Viens, Julie02-068 |
| Ducharme, Stéphanie02-071 | Nedelec, Bernadette83-095 | Zafran, Hiba02-113 |
| Duhaime, Christine02-110 | Néron, Martine02-054 | |
| Dulude, Ève02-099 | Nguyen, An Binh02-098 | |



Centre ostéopathique du Québec

Le Centre ostéopathique du Québec est le collège par excellence offrant une formation complète en ostéopathie, reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, vise à la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend 1 200 heures. Chaque année d'étude comporte six séminaires de quatre jours chacun, ainsi qu'une journée clinique. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription l'obtention d'un baccalauréat en Sciences de la santé, en accord avec les critères du R.O.Q. Si vous désirez de plus amples informations, téléphonez au (514) 384-1271. Visitez également notre site internet au www.coq.org.



Prenez note

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal
Le jeudi 29 mai 2003
et le lundi 25 août 2003
dans la salle 204
du Centre St-Pierre,
1212, rue Panet.

À Québec
Rencontre sur demande



Lire *Ergothérapie express*, un choix gagnant.

Le recycler aussi.

■ Échos de l'Ordre ■

Une ergothérapeute à la Société québécoise de la douleur

EN SEPTEMBRE dernier, le Bureau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec procédait à la nomination de Norma-Christine Cassanne pour représenter l'OEQ au sein du conseil d'administration de la Société québécoise de la douleur.

La Société québécoise de la douleur est un regroupement de professionnels qui veulent améliorer le traitement de la douleur chronique au Québec. L'organisme souhaite favoriser la multidisciplinarité dans les cliniques de la douleur, encourager la formation continue, créer des curriculums de for-

mation et promouvoir le support politique et financier pour les centres de traitement de la douleur.

La Société a sollicité une représentation de l'ergothérapie au sein de son conseil d'administration. C'est donc à sa demande que l'OEQ a désigné M^{me} Cassanne pour y siéger.

M^{me} Cassanne travaille actuellement au Centre de traitement de la douleur de Montréal où elle a notamment participé à la mise sur pied d'un service d'ergothérapie. ■

Fin du contrat avec La Professionnelle

LES MEMBRES du Bureau de l'Ordre des Ergothérapeutes du Québec ont unanimement décidé, le 26 septembre dernier, de ne pas renouveler le contrat de l'OEQ avec La Professionnelle.

La Professionnelle est cette entreprise qui offre un service de gestion et de négociation de programme d'avantages de rabais et bénéfiques aux membres de l'OEQ.

Chaque année, les membres recevaient une carte de La Professionnelle leur donnant droit à des rabais de diverses natures sur une gamme de produits et services sélectionnés. ■

Cependant, la proposition de renouvellement du contrat annuel présenté à l'OEQ par La Professionnelle prévoyait une hausse appréciable des frais ce qui a enclenché un sérieux exercice de réflexion chez les membres du Bureau.

Comme le confirmait un sondage de l'OEQ auprès de ses membres, ce service offert depuis 1996 demeure très peu utilisé par les ergothérapeutes, sans compter que les services sont peu accessibles en région.

Toutes ces raisons expliquent la fin du contrat de l'OEQ avec La Professionnelle. ■

■ Échos des membres ■

Bourse d'études de la FCFDU à Geneviève Moreau

GENEVIÈVE MOREAU, ergothérapeute, est l'une des heureuses récipiendaires d'une bourse d'études décernée par la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités.

M^{me} Moreau vient d'obtenir la bourse Georgette Lemoyne de 2 100 \$. Cette bourse est décernée annuellement à une étudiante qui poursuit des études de 2^e ou 3^e cycle dans une université canadienne dont l'une des langues d'administration et d'enseignement est le français.

M^{me} Moreau fréquente actuellement l'Université du Québec à Montréal dans le cadre d'études de niveau maîtrise en neuropsychologie. L'Ordre des ergothérapeutes du Québec tient à la féliciter pour la bourse reçue et lui souhaite bonne chance dans la poursuite de ses études. ■

Un ergothérapeute collabore – Livre de Gary Kielhofner

LE REGROUPEMENT des ergothérapeutes en santé mentale des régions 03 et 12 tient à souligner la participation d'un de ses membres, René Bélanger, au dernier livre de Gary Kielhofner. Le livre en question est la 3^e édition de *Model of Human Occupation : Theory and Application* parue chez Lippincott Williams and Wilkins en 2002. M. Bélanger a collaboré au chapitre 26 de ce volume. ■

Prix d'honneur de l'ACE à Huguette Picard

EN MAI dernier, dans le cadre de son congrès annuel, l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) a tenu sa cérémonie annuelle de remise des prix. Huguette Picard recevait un Prix d'honneur de l'ACE pour 2002 en reconnaissance de ses réalisations remarquables et pour le service exceptionnel qu'elle a rendu à la profession. Depuis 1973, M^{me} Picard travaille bénévolement pour l'ACE dont elle a aussi assumé les fonctions de présidente au cours des deux dernières années. M^{me} Picard a également été présidente de l'OEQ de 1986 à 1990. Par ailleurs, elle a contribué à la création du premier syndicat des ergothérapeutes du Québec et a participé aux négociations avec le gouvernement.

Huguette Picard a, de plus, publié de nombreux articles et mémoires et a fait plusieurs présentations à des congrès et des symposiums sur l'ergothérapie à travers le monde. L'Ordre adresse toutes ses félicitations à M^{me} Picard pour ce prix bien mérité. ■

Varia



Parents Plus

Depuis environ quatre ans, le Programme des cliniques spécialisées du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau (CRLB) offre des services d'ergothérapie aux adultes ayant une déficience physique qui deviennent parents. Récipiendaires de deux projets spéciaux, ce service a déjà aidé une quarantaine de familles à remplir leur rôle parental.

Le bulletin du CRLB faisait état récemment de ce service qui vise à soutenir les parents à plusieurs niveaux :

- Offrir un service d'évaluation prioritaire en ergothérapie;
- Identifier, avec les parents, des solutions personnalisées basées sur leurs besoins et en tenant compte de leur environnement physique ainsi que de leur réseau familial et social;
- Développer une banque d'équipements et de meubles adaptés ainsi qu'un système de prêt de ceux-ci;
- Offrir un suivi en ergothérapie durant les premières années de croissance du bébé.

Comme il s'agit d'un service unique au Québec, les ergothérapeutes associés à ce programme conseillent parfois les parents et les professionnels à distance. Des lits de bébé adaptés et autres équipements spécialisés peuvent être envoyés aux parents vivant en région. Les aides techniques conçues par les ergothérapeutes sont répertoriées dans un portfolio et les conseils, illustrés par des photos, sont aussi acheminés aux ergothérapeutes en région qui consultent ce service.

Pour être admissibles au programme, les personnes doivent avoir une déficience motrice significative et persistante, et être admissibles aux services du CRLB. Pour toute information, communiquez avec le Service des admissions du Centre au (514) 527-4527, poste 2210.

Rappel – Rappel – Rappel

Si vous n'avez pas reçu votre carte de membre/reçu d'impôt, communiquez avec Louise Guimond, à l'OEQ au (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778, poste 238.

Attention

Dans la dernière parution du *Flash-express*, nous avons publié l'appel de candidatures pour le Projet de l'année 2002. Nous avons

omis, dans les critères d'évaluation, de préciser que la présentation d'une candidature peut également être rédigée en anglais. La période de soumission des candidatures prend fin le 30 novembre 2002.

Mentors recherchés pour le projet Télémaque

Le Service d'orientation et de consultation psychologique de l'Université de Montréal est à la recherche de professionnels qui aimeraient aider un étudiant à préciser son choix de carrière. Le rôle de mentor consiste à informer l'étudiant sur les fonctions propres à la profession. Les personnes intéressées doivent travailler dans leur domaine depuis au moins deux ans. Pour informations : Johanne Ricard au (514) 343-6111, poste 1410 ou Francine Audet au (514) 343-6853, conseillères d'orientation ou encore, visitez le www.socp.umontreal.ca

4^e colloque sur l'interdisciplinarité

Les 21 et 22 mars 2003 aura lieu le 4^e colloque sur l'interdisciplinarité à l'hôtel Loews le Concorde de Québec. Sous le thème « Le maintien des compétences; Un

enjeu professionnel! » ce colloque présentera notamment des ateliers qui exploreront les sous-thèmes suivants :

- La définition des concepts;
- Le rôle des différents intervenants;
- Les outils d'évaluation de la compétence;
- Des expériences appliquées du maintien des compétences;
- Les assises légales du maintien de la compétence.

L'objectif global de ce 4^e colloque sur l'interdisciplinarité est d'abord de sensibiliser les professionnels aux enjeux de maintenir des compétences.

Contrairement au fonctionnement des années précédentes, l'inscription à ce colloque ne se fera plus auprès de votre ordre professionnel mais sera centralisée. Un nombre de place limité à 500 participants est disponible. Le coût de l'inscription est de 225 \$ (taxes incluses) avant le 21 février 2003 et de 275 \$ après cette date. Des chambres au tarif préférentiel de 99 \$, occupation simple ou double, seront offertes jusqu'au 11 février 2003.

Pour obtenir des formulaires d'inscription, contactez France Guimond, à l'OEQ au (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778, poste 221. ■

Commentaires de l'OEQ sur le 2^e rapport Bernier

RAPPELONS qu'en juin dernier, le deuxième rapport du Groupe de travail ministériel, portant sur les professions de la santé mentale et des relations humaines d'une part et sur les professions exerçant dans le secteur privé d'autre part, a été déposé. Reprenant le concept présenté dans le premier rapport, qui a mené au projet de loi 90, le Groupe de travail propose un champ descriptif pour chacune des professions visées et la réserve d'activités professionnelles. Les activités réservées aux ergothérapeutes, en exclusivité ou en partage, telles que proposées dans ce rapport, sont les suivantes :

- Procéder à l'évaluation fonctionnelle pour fin d'évaluation psychosociale en application d'une loi;
- Décider de l'utilisation et du maintien des mesures de contention et d'isolement;
- Contribuer au diagnostic des troubles mentaux;
- Pratiquer la psychothérapie.

Cet automne, l'Office des professions du Québec a rencontré chacun des ordres professionnels afin de recevoir leurs commentaires sur les propositions énoncées dans le rapport. L'Ordre des ergothérapeutes du Québec a ainsi fait part de certains commentaires et préoccupations aux représentants de l'Office le 2 octobre dernier. D'abord, l'OEQ a présenté ses préoccupations à l'effet que, dans le rapport, la formation des ergothérapeutes, ainsi que la place et le rôle joué par ceux-ci dans les équipes de santé mentale sont peu documentés, ce qui pourrait avoir des répercussions sur les activités à être réservées aux ergothérapeutes, de même que sur l'activité professionnelle actuelle des ergothérapeutes eu égard aux activités réservées à d'autres professionnels.

L'OEQ a fait valoir à l'Office ses préoccupations à l'égard de la rupture du continuum de services qu'il entrevoit du fait de la réserve exclusive de certaines activités, de la subordination de certains professionnels qui risque de s'ensuire dans le processus de prise en charge et, incidemment, de l'impact sur l'accessibilité des services professionnels. Ainsi en est-il selon l'Ordre de la réserve de l'évaluation des troubles de la personnalité et de l'évaluation d'une personne qui présente des troubles neuropsychologiques. L'OEQ a répété que les ergothérapeutes possèdent les connaissances et les habiletés requises relativement aux troubles mentaux et aux fonctions cognitives et que l'évaluation des fonctions physiques, cognitives et psychiques, de même que l'évaluation de l'environnement physique et social, font partie du processus habituel d'intervention en ergothérapie auprès des personnes qui présentent des troubles de la santé mentale ou des fonctions cognitives. Dans ce sens, l'OEQ persiste à dire qu'on ne saurait réserver en exclusivité l'évaluation de certains troubles mentaux ou l'évaluation d'une personne qui présente des troubles neuropsychologiques à une seule discipline.

L'OEQ a également présenté ses préoccupations à l'égard de l'activité réservée portant sur l'évaluation psychosociale. Il a fait valoir que les ergothérapeutes sont déjà couramment appelés à réaliser l'évaluation psychosociale des personnes mineures dont la sécurité ou le développement peut être compromis et des personnes majeures en vue de l'ouverture ou du maintien d'un régime de protection et que toute distinction de clientèles entraînerait des difficultés dans l'interprétation et l'application de cette activité réservée.

De plus, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a réitéré sa demande à l'effet

qu'une activité portant sur l'évaluation de la condition physique et mentale d'une personne présentant un déficit des habiletés fonctionnelles soit réservée aux ergothérapeutes.

Finalement, l'Office a informé les ordres professionnels concernés de son intention de ne pas retenir la réserve de l'activité portant sur la contribution au diagnostic des troubles mentaux et de revoir celle sur la pratique de la psychothérapie à la lumière du rapport du comité avisier à l'Office sur la psychothérapie.

En ce qui a trait aux activités réservées aux professions du secteur privé, l'OEQ a exprimé son étonnement face à la réserve de la prescription de tous types d'orthèses aux chiropraticiens, compte tenu que l'Office n'avait pas retenu, dans le projet de loi 90, l'activité réservée visant la prescription d'appareils suppléant à une déficience physique. Dans ce sens, l'OEQ a réitéré sa demande d'une activité réservée aux ergothérapeutes s'inscrivant dans le cadre de la catégorie d'activité « *La prescription, la fabrication, la réparation, le remplacement, la remise et la vente d'appareils, d'orthèses et de prothèses* ».

En raison de la complexité de l'organisation des services en santé mentale, offerts par de nombreux professionnels et non-professionnels, et de l'imprécision dans le langage utilisé en ce domaine, l'Office a démontré un engagement ferme à clarifier l'application du modèle proposé par le Groupe de travail ministériel et à mieux définir les termes utilisés, notamment celui de l'« évaluation psychosociale ». Aucun échéancier précis n'a donc été déterminé à ce jour concernant les recommandations de l'Office menant au dépôt d'un projet de loi. L'Ordre des ergothérapeutes du Québec entend donc en assurer le suivi de façon appropriée. ■

LE CARNET D'ADRESSES WEB



IRSSST

L'institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail vous convie pour une visite de son site Web au www.irsst.qc.ca. Vous y trouverez de l'information concernant le démarrage du Réseau québécois de recherche en santé et en sécurité du travail et sur la nouvelle étape qui sera franchie cet automne lors de la tenue d'un forum qui assurera la mise en opération de ce projet.

AQSMN

L'Association québécoise pour la santé mentale des nourrissons vous invite pour une petite visite de son site Web à l'adresse aqsmn.iquebec.com.

Il s'agit d'abord et avant tout d'un lieu de rassemblement pour les professionnels qui œuvrent auprès des nourrissons, des jeunes enfants et leur famille. Vous y trouverez également une banque de ressources accessibles par le Web et dans les régions du Québec. L'un des buts de l'Association est de promouvoir et soutenir l'étude, la recherche et la diffusion de connaissances concernant les nourrissons, les jeunes enfants et leur famille afin de favoriser la prévention et l'intervention précoce. ■

Pour ajouter à notre ligne innovatrice de coussins antidécubitus, CAMP Healthcare introduit le nouveau coussin Relax GelCell.

Le tout dernier produit sur le marché, le GELCELL offre une combinaison unique d'AIR et de GEL pour efficacement fournir un excellent soulagement de pression et augmenter le confort du patient à risque élevé de développer des escarres.

RELAX
GELCELL



- Composé de 36 cellules pneumatiques mono compartimentées, chacune recouverte d'une couche de TruGel à base de silicone qui réduit la pression et offre une sensation plus FRAÎCHE
- La housse est imper-respirante et est légèrement élastique avec une base antidérapante - ceci réduit l'effet de cisaillement et aide à améliorer la posture
- S'ajuste facilement et rapidement aux contours du patient
- Très léger (moins de 3 livres) et facile à transporter
- Facile à nettoyer et entretenir
- Garantie de deux ans



Pour plus de renseignements, veuillez nous contacter au 1-800-267-2812.
C.P. 495, 39 rue Davis, Trenton ON K8V 5R6

Le nouveau GELCELL est révolutionnaire et est le choix primaire de ceux qui sont à risque élevé de développer des escarres de décubitus.



Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, av. Union, bureau 920
Montréal, Québec H3A 2S9
Téléphone : (514) 844-5778
ou 1 800 265-5778
Télécopieur : (514) 844-0478
www.oeq.org

Rédaction : Nathalie Genest,
Louise Tremblay, M^e Jean Lanctot
Graphisme : Mardigrafe inc.

Tirage : 3200 exemplaires
ISSN 1192-0246

N^o de convention 40027757
de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ne signifie pas l'approbation ou l'endossement par l'OEQ des produits et services annoncés.

Les honoraires professionnels : certains écueils à éviter

PARMI les demandes d'information fréquemment acheminées au bureau du syndic de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, on compte chaque année un bon nombre de questions concernant la facturation des honoraires professionnels. Avec le développement de la pratique dans le secteur privé, il convient de faire le point sur cette problématique.

Le *Petit Robert* définit ainsi le mot « honoraires » : rétribution accordée en échange de leurs services aux personnes exerçant une profession libérale. À l'instar de la plupart des autres professionnels, les ergothérapeutes rendent des services dont le produit est beaucoup moins tangible que le bien vendu par le commerçant.

Pour le non initié, il peut donc être difficile d'apprécier la valeur des services professionnels rendus. L'ergothérapeute n'en a pas moins l'obligation de réclamer d'un client que des honoraires justifiés par les circonstances et proportionnels aux services rendus (art. 3.08.01 du *Code de déontologie*), en tenant compte des trois facteurs suivants :

- Le temps consacré à l'exécution du service professionnel;
- La difficulté et l'importance du service;
- La prestation de services inhabituels ou exigeant une compétence ou une célérité exceptionnelles.

Prenons à titre d'exemple une expertise rendue dans le cadre d'un litige auquel il aura fallu consacrer de nombreuses heures dans un domaine pointu de l'exercice de la profession. Dans un tel cas, le professionnel pourrait invoquer les trois facteurs ci-haut mentionnés et réclamer en conséquence des honoraires plus élevés que ceux qu'il pourrait demander pour un service régulièrement rendu dans le cadre de sa pratique professionnelle.

La prévisibilité des coûts

Il est normal pour le client de s'inquiéter de l'ampleur des honoraires et à ce titre l'ergothérapeute doit, autant pour lui que pour son client, divulguer le coût approximatif et prévisible de ses services (art. 3.08.02).

Dans plusieurs cas, il peut être avantageux de prévoir par convention soit un taux horaire ou un prix forfaitaire. De même, si des déboursés importants sont à prévoir, il convient d'en aviser à l'avance le client.

Dans le cadre d'un tel contrat, il s'agira de fixer les limites des services profes-

sionnels et des frais qui y sont compris. Par exemple, si on convient avec le client d'un prix forfaitaire de 500 \$ pour un rapport d'évaluation, il est important de préciser si la prestation du service inclut ou non une entrevue en vue d'expliquer les conclusions du rapport.

Le paiement à l'avance des honoraires

Malheureusement, on constate trop souvent chez certains professionnels l'existence d'un système par lequel on exige du client qu'il paie pour les services professionnels avant même que les services ne soient rendus. Cette pratique est en effet contraire à l'éthique professionnelle (art. 3.08.03).

Il est certain que l'ergothérapeute qui rend des services pour la première fois à un client peut parfois craindre d'avoir certains problèmes à percevoir ses honoraires. À cet égard, il n'existe pas de solution miracle mais soulignons que l'envoi de comptes d'honoraires intérimaires réguliers peut permettre de limiter les dommages face à un client mauvais payeur. Le compte intérimaire, dans le cas d'un mandat de moyenne ou longue durée, permet au client de suivre l'évolution des coûts et évite les surprises qu'occasionne l'envoi d'une seule facture à la fin d'un tel mandat.

Mentionnons qu'à l'égard de l'évolution des coûts, il est crucial de tenir informé le client, de faire régulièrement le point avec lui et de réévaluer ensemble les objectifs et les buts atteints depuis le début du mandat. On ne peut en effet minimiser l'importance

de s'assurer du consentement du client à chaque étape significative du dossier.

Le contenu du relevé d'honoraires

En principe, le relevé d'honoraires transmis au client devrait contenir suffisamment de détail pour que ce dernier ait une idée assez précise des services rendus et des frais. Si besoin est, l'ergothérapeute a le devoir de fournir les précisions demandées par le client (art. 3.08.02).

L'intégrité

L'ergothérapeute doit s'acquitter de ses obligations avec intégrité (art. 3.02.01). Cette obligation déontologique s'applique avec acuité lors de la rédaction du compte d'honoraires tant vis-à-vis du client que du tiers payeur (CSST, SAAQ, compagnies d'assurance). Malheureusement, les situations où des professionnels modifient leur compte d'honoraires pour maximiser le montant payé par l'assureur ne sont pas rares.

En plus de constituer une fraude, ces situations sont très sévèrement sanctionnées par les comités de discipline des ordres professionnels. À titre d'exemple, il serait strictement défendu de scinder un traitement d'une valeur de soixante dollars (60 \$) en deux traitements de trente dollars (30 \$) chacun, sous prétexte que la police d'assurance indemniserait jusqu'à concurrence de 80 % du coût d'un traitement d'un coût maximal de trente dollars (30 \$). Une telle pratique avantagerait le client pour un

montant de vingt-quatre dollars (24 \$) mais priverait la compagnie d'assurance d'un montant équivalent en plus de constituer une forme de falsification de document dérogatoire à la dignité de la profession (4.01.01c).

La perception des honoraires

Il peut arriver que l'ergothérapeute ait des difficultés de perception de certains de ses comptes d'honoraires. En tant que professionnel, on s'attend qu'il agisse dans de tels cas avec tact et mesure.

Il est important de noter que s'il confie à un employé ou une autre personne la tâche de communiquer avec les clients retardataires, il demeure responsable de s'assurer qu'ils agissent avec doigté (art. 3.08.07).

Quant aux procédures judiciaires pour récupérer des honoraires non acquittés, elles constituent la dernière option après l'échec des autres moyens à la disposition du professionnel (art. 3.08.05).

Conclusion

Les honoraires professionnels constituent un sujet particulièrement délicat pour le professionnel et son client. Dans certaines circonstances, ils peuvent avoir un impact sur la relation de confiance mutuelle entre eux et même susciter la teneur d'une enquête par le syndic.

Il est certes légitime pour l'ergothérapeute de voir ses services convenablement rétribués mais il se doit en tant que professionnel d'agir dans ce domaine avec transparence, intégrité et tact. ■



Lire *Ergothérapie express*,
un choix gagnant.

Le recycler aussi.

« Mon assurance de groupe, j'en profite. »

Profitez des rabais et des avantages de groupe exclusifs pour vos assurances automobile et habitation.

Au service de votre tranquillité d'esprit, votre assureur de groupe vous offre les plus hauts standards de service de l'industrie - et la meilleure assurance de groupe, au meilleur prix.

Ordre des ergothérapeutes du Québec
OEQ

La Personnelle
assurances générales

Montréal : (514) 281-8121 • Québec : (418) 835-6806 • Sans frais : 1 800 363-6344 • www.quebec.lapersonnelle.com

Votre assureur de groupe automobile et habitation

■ Ressources express ■

Le Carnet de suivi pour les personnes aphasiques

UN CARNET de suivi est maintenant disponible pour les personnes aphasiques. Il s'agit d'un aide-mémoire qui permet aux personnes aphasiques de se souvenir des étapes importantes entourant leur hospitalisation, leur réadaptation et leur cheminement personnel. Il a pour but de favoriser l'autonomie de la personne aphasique sur le plan communicationnel.

Bien que le carnet appartienne à la personne aphasique, les intervenants du réseau de la santé sont invités à se le procurer et

à le distribuer à leur clientèle. Un Carnet de suivi complété représente des démarches et du temps épargnés ainsi qu'un moyen d'assurer un continuum au niveau des services à travers les étapes que vivra la personne aphasique.

Le Carnet de suivi est disponible auprès de l'Association québécoise des personnes aphasiques (A.Q.P.A.)

Pour renseignements, contactez Edith Burelle, chargée de projets à l'A.Q.P.A. au (514) 340-1424, poste 3724. ■

« Victime d'exploitation ? Appelez-nous ! »

LA COMMISSION des droits de la personne et des droits de la jeunesse vous propose un outil de sensibilisation pour contrer l'exploitation dont sont parfois victime les personnes âgées.

« Victime d'exploitation? Appelez-nous! » est un tout nouveau dépliant visant à faire connaître les recours possibles lorsque des personnes âgées vivent des situations d'exploitation. Les personnes âgées elles-

mêmes ou les personnes qui œuvrent auprès d'elles et qui seraient témoins d'une telle situation sont invitées à en faire part à la Commission.

Pour vous procurer des exemplaires de ce dépliant, disponible aussi en anglais, communiquez avec Monique Soulard au (514) 873-5146, 1 800 361-6477, poste 249 ou par courriel : monique.soulard@cdpdj.qc.ca. ■

Congrès annuel de l'AQETA

L'ASSOCIATION québécoise pour les troubles d'apprentissage tiendra son 28^e congrès annuel du 20 au 22 mars 2003 à l'hôtel Hilton Montréal Bonaventure. Sous le thème *L'interdépendance : une coopération vers la réussite*, ce congrès s'adresse aux intervenants du milieu de l'éducation et de la santé. Une soixantaine de conférenciers réputés seront présents tandis qu'une cinquantaine d'exposants présenteront leur matériel didactique. Pour renseignements, (514) 847-1324, poste 27 ou encore, visitez le www.aqeta.qc.ca. ■

LE CARNET D'ADRESSES WEB



En octobre 2002, le Centre de réadaptation Lucie-Bruneau lançait son tout nouveau site Web 100 % accessible aux personnes ayant une déficience physique. Compatible avec les logiciels spécialisés, le www.luciebruneau.qc.ca permet aux internautes ayant des incapacités de naviguer en toute aisance et surtout, sans contrainte. Le www.luciebruneau.qc.ca est une première au niveau des établissements de santé et de services sociaux du Québec. ■

■ Échos de l'Ordre ■

Enquête sur l'organisation du travail

L'ORDRE des ergothérapeutes du Québec vient de confier à Éduconseil inc. le mandat de mener une enquête sur l'organisation du travail dans divers milieux où œuvrent ses membres.

Intitulé : *Conduite d'une enquête auprès des ergothérapeutes à propos de l'organisation du travail liée aux services offerts en ergothérapie dans le milieu de la santé et des services sociaux, dans celui de l'éducation et dans le secteur privé*, ce projet fait suite à une réflexion amorcée à l'OEQ depuis quelques années au sujet de l'organisation du travail et du partage des rôles et responsabilités entre les ergothérapeutes et les membres d'autres catégories de personnel sur le plan de l'intervention ergothérapeutique.

Les objectifs poursuivis par l'OEQ dans la concrétisation de ce projet sont :

- Cerner, selon les différentes situations de travail, le partage actuel du travail entre les ergothérapeutes et le personnel technique et autre personnel de soutien en ce qui concerne l'évaluation des besoins de la clientèle et la mise en œuvre du plan d'intervention en ergothérapie, c'est-à-dire :
 - Décrire les éléments de la part du travail déléguée à du personnel technique et à d'autre personnel de soutien, de même que les règles établies eu égard à ce partage du travail ;
 - Repérer les postes occupés par le personnel visé (titre du poste, catégories de personnel, type de formation) ;
 - Décrire le mode de fonctionnement lié à la supervision du travail du personnel visé.
- Cerner les critères utilisés pour déterminer quelle catégorie de personnel, à savoir des ergothérapeutes ou du personnel technique, sera chargée d'intervenir auprès de telle ou telle clientèle.
- Recueillir le point de vue des ergothérapeutes en ce qui a trait :
 - À l'efficacité du partage du travail établi à ce jour entre les ergothérapeutes

et le personnel technique et autre personnel de soutien en ce qui concerne l'évaluation des besoins de la clientèle et la mise en œuvre du plan d'intervention en ergothérapie ;

- À ce qu'il y aurait lieu d'instaurer à ce sujet dans le but d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources consenties aux services en ergothérapie ;
- À la mise en valeur des compétences des ergothérapeutes dans les tâches qui leur sont confiées ;
- Aux enjeux auxquels les ergothérapeutes sont confrontés sur le plan de l'autonomie professionnelle, notamment en ce qui concerne la prise de décision relative à la participation du personnel technique et autre personnel de soutien dans la mise en œuvre du plan d'intervention en ergothérapie, d'une part, et sur celui de l'exercice de leurs responsabilités professionnelles, en général, d'autre part.

Ainsi, 45 entrevues auprès d'ergothérapeutes seront réalisées tandis que 5 représentants des employeurs seront aussi rencontrés. Un soin particulier sera porté à la constitution de l'échantillon afin qu'il soit des plus représentatifs.

Les travaux liés à cette enquête ont débuté à la fin du mois d'octobre et se poursuivront jusqu'en avril 2003.

Selon la disponibilité des personnes qui seront invitées à participer à une entrevue, la version définitive du rapport pourrait être disponible vers la fin avril 2003. Si vous êtes de ceux sélectionnés pour participer à cette enquête, nous ne saurions trop insister sur l'importance de collaborer. Cet exercice revêt un caractère très important pour l'OEQ et pour l'avenir de votre profession. Il permettra notamment à l'OEQ d'établir des balises en matière d'organisation du travail et du partage des rôles et responsabilités. ■

■ Échos des membres ■

DOSSIER EN LIGNE

Importants travaux d'une ergothérapeute

LE PREMIER prototype de « dossier en ligne » d'un patient d'ACV vient d'être lancé. Titulaire d'un doctorat en réadaptation de l'Université McGill, Lise Poissant, ergothérapeute, est boursière du Réseau canadien contre les ACV afin de poursuivre des recherches quant à la mise en ligne de dossiers de patients.

Ce dossier médical électronique devrait permettre de fournir de meilleurs soins aux victimes d'ACV. Tout professionnel de la santé pourra dorénavant consulter, annoter et partager le dossier informatisé d'un patient dans lequel sera notamment

compilées toutes les données quant à ses antécédents, les précisions sur son ACV, les examens subis, les soins reçus et les plans de suivi. L'objectif consiste à faciliter la transmission de l'information entre l'équipe des experts en milieu hospitalier et les soignants en milieu communautaire. La bourse de 45 000 \$ par année pendant deux ans, que reçoit M^{me} Poissant, est à moitié financée par Valorisation-Recherche Québec pour l'élaboration d'un dossier en ligne offrant des données cliniques standardisées pour les besoins de la recherche. ■

■ Formation continue ■

TÉLÉCONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES ERGOTHÉRAPEUTES

| | |
|----------------|---|
| THÈME | USE OF THE SAFE LIVING GUIDE TO IDENTIFY FALL HAZARDS |
| Date | 3 décembre 2002 de 12 h à 12 h 45 |
| Conférencière | Jennifer Clarke |
| THÈME | DYSPHAGIA : EVALUATION AND TREATMENT OF CHILDREN WITH EATING PROBLEMS : UPDATE 2002 |
| Date | 10 décembre 2002 de 12 h à 12 h 45 |
| Conférencière | Erika Gisel, erg. |
| Coût | 110 \$ Frais d'inscription (plus TPS) |
| Renseignements | Nombre de participants illimités par site enregistré Tél. : 1 800 434 2268 p. 231, téléc. : (613) 523-2552 ou courriel : education@caot.ca |

FORMATION À DISTANCE

| | |
|----------------|---|
| THÈME | COMMUNITY DEVELOPMENT FOR OCCUPATIONAL THERAPISTS (OCCU 5042) |
| THÈME | ADVANCED RESEARCH THEORY AND METHODS FOR OCCUPATIONAL THERAPISTS (OCCU 5030) |
| Organisme | Université de Dalhousie |
| Dates | Session janvier à avril 2003 |
| Renseignements | Pauline Weagle, tél. : (902) 494-6351 ou courriel : p.weagle@dal.ca |

SERVICE DE FORMATION RÉSEAU DE L'IRDPO

| | |
|-------------------------|--|
| Organisme | Institut de réadaptation physique de Québec (IRDPO) |
| Lieu | 525, boul. Hamel, Québec |
| Renseignements | Secrétariat de la formation réseau, tél. : (418) 529-9141 p. 6274 ou courriel : nancy.benoit@irdpq.qc.ca |
| Profil des participants | Priorité aux ergothérapeutes du réseau de la santé et des services sociaux |

THÈME DIFFICILE À AVALER – LA DYSPHAGIE OROPHARYNGÉE DE L'ADULTE

| | |
|------|--|
| Date | 17 janvier 2003 – 13 h à 16 h 30 |
| Coût | 75 \$ (incluant les taxes, la pause santé et la documentation) |

THÈME INTRODUCTION À LA COMMUNICATION AUGMENTÉE ET ALTERNATIVE

| | |
|------|--|
| Date | 29 janvier 2003 – 13 h à 16 h 30 |
| Coût | 75 \$ (incluant les taxes, la pause santé et la documentation) |

THÈME LES AIDES TECHNIQUES À LA COMMUNICATION ET LES CONTRÔLES DE L'ENVIRONNEMENT

| | |
|------------|---|
| Dates | Bloc 1 : 30 janvier 2003 – 9 h à 12 h Bloc 2 : 30 janvier 2003 – 13 h à 16 h 30 Bloc 3 : 31 janvier 2003 – 9 h à 12 h Bloc 4 : 31 janvier 2003 – 13 h à 16 h 30 |
| Coûts | 1 bloc : 75 \$ – 2 blocs : 120 \$ – 3 blocs : 175 \$ – 4 blocs : 215 \$ |
| Préalables | Connaissance de base de l'ordinateur dans l'exécution de tâches simples et courantes. Pour les blocs 3-4 : connaissance de base de l'utilisation des aides techniques ou avoir suivi le bloc 1 |

| | |
|--------------|---|
| THÈME | DÉMYSTIFIER LA DYSPHASIE |
| Date | 14 février 2003 – 9 h à 16 h 30 |
| Coût | 120 \$ (incluant les taxes, les pauses santé et la documentation) |

| | |
|--------------|---|
| THÈME | L'APPROCHE EN ERGOTHÉRAPIE AUPRÈS DE L'ADULTE AMPUTÉ |
| Date | 21 février 2003 – 9 h à 16 h 30 |
| Coût | 120 \$ (incluant les taxes, les pauses santé et la documentation) |

THÈME ÉVALUATION ET TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS VISUO-PERCEPTIVO-MOTRICES CHEZ LES ENFANTS DE 4 À 10 ANS

| | |
|----------------|---|
| Organisme | Centre de réadaptation Estrie |
| Formatrices | Natasha Rouleau, erg. et Josée Leblanc, erg. |
| Dates et lieu | 24 et 25 janvier 2003, Centre de réadaptation Estrie |
| Coût | 170 \$ |
| Renseignements | Mélissa Fradette, tél. : (819) 346-8411 p. 289 ou téléc. : (819) 564-7670 |

THÈME FORMATION À L'ANIMATION DE GROUPE POUR LE PROGRAMME « INTÉGRATIF DE THÉRAPIE PSYCHOLOGIQUE DE BRENNER (1994) (IPT) »

| | |
|----------------|---|
| Organisme | Centre hospitalier Pierre-Boucher |
| Formateurs | René Bélanger, erg. et Catherine Briand, erg. |
| Dates et lieu | 29 au 31 janvier 2003, Centre Hospitalier Pierre-Boucher, Longueuil |
| Renseignements | Johanne Beaulieu, tél. : (450) 468-8111 p. 2416 ou Sylvie Lapointe, tél. : (450) 468-8088, boîte vocale 1 |

THÈME LA TENUE DE DOSSIERS EN ERGOTHÉRAPIE : HABILITÉS DE RÉDACTION

| | |
|----------------|---|
| Organisme | Ordre des ergothérapeutes du Québec |
| Formatrice | Martine Brousseau, erg., Ph.D. éducation |
| Dates et lieu | 6 février et 20 mars 2003, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, 2021, avenue Union, Montréal |
| Coût | 201,29 \$ |
| Renseignements | Lise Poirier, tél. : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778 p. 231, courriel : poirierl@oeq.org |

THÈME RÉADAPTATION NEUROLOGIQUE : ÉVALUATION ET TRAITEMENT DE L'HÉMIRAPÉSIE ADULTE (cours avancé) reconnu par IBITA et NDTA (cours donné en français)

| | |
|----------------|--|
| Organisme | Villa Médica Hôpital de réadaptation |
| Dates et lieu | 28 avril au 2 mai 2003, Montréal |
| Coût | 980 \$ (incluant le matériel didactique) |
| Responsable | Michèle Gerber, instructrice senior BOBATH/BITA |
| Conditions | Avoir suivi le cours de base de 3 semaines Évaluation et traitement de l'hémi-parésie adulte (cours de base) |
| Renseignements | Dany Labourdette, tél. : (514) 288-8201 p. 4345 ou téléc. : (514) 288-7076 |

THÈME DÉCOUVREZ DE NOUVEAUX HORIZONS PAR L'OCCUPATION

| | |
|----------------|---|
| Organismes | Congrès annuel de l'Association canadienne des ergothérapeutes en collaboration avec la Manitoba Society of Occupational Therapists |
| Dates et lieu | 25 au 27 mai 2003, Winnipeg, Manitoba |
| Renseignements | 1 800 434-2268 p. 228 ou courriel : conference@caot.ca |



Bienvenue
aux nouveaux(les)
diplômé(es)

Firme spécialisée dans le placement de professionnels de la réadaptation, SERESPRO, avec sa vaste gamme de services, saura répondre tant aux aspirations du (de la) professionnel(le) qu'aux besoins de l'établissement de santé : dépannage, remplacements à moyen ou long terme, placement permanent, temps partiel ou temps plein, nous saurons répondre à vos attentes!

LES PROFESSIONNEL(LES) RECHERCHÉ(ES) :

Ergothérapeutes, physiothérapeutes, ostéopathes, thérapeutes en réadaptation, diététistes et autres professionnels.

LES ÉTABLISSEMENTS CLIENTS :

Cliniques privées et de psychiatrie, C.L.S.C., Hôpitaux, C.H.S.L.D., Centres de jour, Centres de réadaptation.

LES AVANTAGES POUR LE (LA) PROFESSIONNEL(LE) :

- Rémunération très avantageuse
- Horaires souples et flexibles
- Expériences variées
- Support à vos objectifs de carrière
- Service entièrement gratuit

LES AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR :

- Diminuer les coûts
- Économie de temps
- Polyvalence et flexibilité
- Assurer la continuité des soins
- Personnel qualifié et compétent

Pour de plus amples informations, contactez-nous!

SERESPRO

5601, Bélanger, Montréal, Québec, H1T 1G3

Téléphone : (514) 256-5011 poste 273 ou 283

Télex : (514) 251-7244

Courriel : serespro@qc.aibn.com